

*Liberté, Égalité
fraternité*

Habiter la démocratie
Beaumont
(Puy-de-Dôme)

Chroniques d'un nouvel hôtel de ville

Préface

Confronté à la succession rapide des faits, il est bon parfois de prendre le temps d'un arrêt sur image. Lorsqu'un grand objectif est atteint, il s'avère utile d'en rappeler les enjeux, de dire comment et pourquoi ont été prises les décisions, de sourire des obstacles surmontés, de se réjouir du travail accompli.

Sans nul doute, le nouvel hôtel de ville de Beaumont mérite un regard rétrospectif. Inscrit dans l'histoire de notre cité par l'ancien édifice restauré, inscrit dans le XXI^e siècle par son architecture innovante, inscrit dans la citoyenneté d'aujourd'hui à travers les différentes démarches participatives qui l'ont accompagné, il est la plus évidente représentation de la République sur notre commune.

Ce bâtiment moderne constitue un équipement aussi important qu'indispensable pour notre ville et pour nos concitoyens. Il est le fruit d'une longue maturation faite de dialogue avec les employés utilisateurs pour élaborer le programme du projet, et de partage avec tous les Beaumontoises et Beaumontois qui ont bien voulu participer à sa création.

Tant d'efforts et de moyens mobilisés méritaient d'être racontés. Il paraissait logique d'y consacrer un ouvrage poursuivant la série des brochures publiées depuis 2004 sur l'histoire et le patrimoine beaumontois. Christophe LAURENT, devenu familier des événements passés et récents de notre commune, s'est prêté au rôle du chroniqueur. Ce septième ouvrage permettra donc de garder en mémoire les moments forts qui ont prévalu à la conception et à la construction de la nouvelle « maison commune » de notre ville.

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce travail. Merci à tous les acteurs de ce projet, les architectes et paysagistes, les bureaux d'étude, les entreprises et leurs salariés, les différents partenaires, sans oublier les personnels de la ville et tous nos concitoyens qui, de près ou de loin, ont accompagné sa réalisation.

François Saint-André,
Maire de Beaumont,
Vice-président de Clermont Communauté

Sommaire

Prologue ~ <i>Une maison commune</i>	page 1
Saison 1 ~ <i>Les raisons d'un projet</i>	page 3
Saison 2 ~ <i>L'élaboration du programme</i>	page 6
Saison 3 ~ <i>Le processus du choix</i>	page 9
Saison 4 ~ <i>Une préparation exigeante</i>	page 13
Saison 5 ~ <i>Un chantier, des actes</i>	page 15
Saison 6 ~ <i>Une mairie pour le XXI^e siècle</i>	page 21



Vignette centrale de la couverture : devise républicaine inscrite le 1^{er} avril 1848 sur le registre des délibérations du conseil municipal de Beaumont.

La nouvelle salle du conseil municipal en voie d'achèvement.

Prologue

Une maison commune

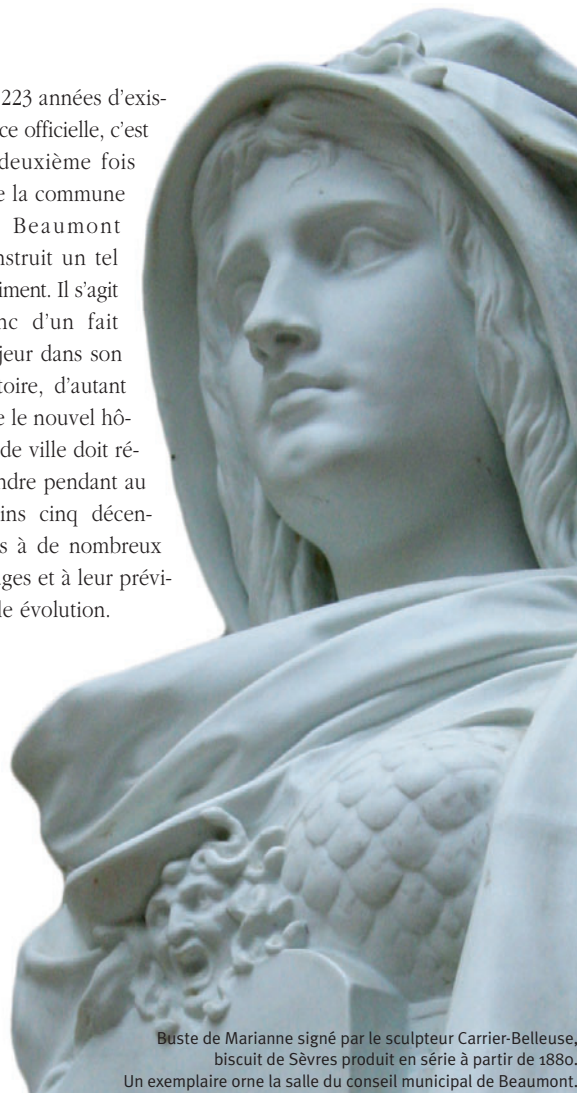
Au plus près de tous

Une commune se définit d'abord par son identité et par son territoire. Mais un bâtiment semble véritablement incarner cette entité : la mairie. La mairie de notre commune de résidence est sans aucun doute l'édifice public qui nous est le plus nécessaire, sans doute aussi celui qui nous est le plus familier. Soumettre un problème au maire ou à l'un des élus, assister aux conseils municipaux, déposer un permis de construire, obtenir un passeport, se marier : il existe mille raisons de fréquenter ce lieu ! Les documents administratifs primordiaux de notre vie sont rédigés dans des mairies : acte de naissance, acte de décès. Des événements marquants, individuels ou collectifs, heureux ou malheureux, s'y déroulent. Et dans ces murs réside le pouvoir municipal, dont l'action influe – à son échelle – directement sur notre univers quotidien, et au-delà sur bien des aspects de notre existence.

La participation aux élections est un bon indicateur de l'implication des citoyens vis-à-vis des institutions et des grands débats collectifs. Or, depuis l'instauration de la V^e République, les élections municipales sont presque aussi prisées des Françaises et des Français que les scrutins présidentiels. La commune constitue en effet la division administrative la plus proche de nous. Depuis longtemps, les administrés ont bien conscience que les questions locales doivent se régler à l'échelon local. Et le constat s'impose : les charges des communes sont de plus en plus nombreuses. Les élus municipaux voient leurs attributions et leurs responsabilités croître sans cesse dans des domaines demandant de plus en plus de connaissances spécialisées. Le personnel communal connaît une évolution similaire. Pour Beaumont comme pour la quasi-totalité des 36 569 communes françaises métropolitaines, le temps où l'instituteur servait de secrétaire de mairie est révolu !

Plus que jamais, une mairie s'avère indispensable pour abriter dignement cet échelon essentiel de nos institutions démocratiques.

En 223 années d'existence officielle, c'est la deuxième fois que la commune de Beaumont construit un tel bâtiment. Il s'agit donc d'un fait majeur dans son histoire, d'autant que le nouvel hôtel de ville doit répondre pendant au moins cinq décennies à de nombreux usages et à leur prévisible évolution.



Buste de Marianne signé par le sculpteur Carrier-Belleuse, biscuit de Sèvres produit en série à partir de 1880. Un exemplaire orne la salle du conseil municipal de Beaumont.

Les mairies de Beaumont depuis 1790

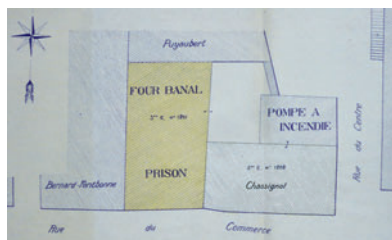
La loi du 22 décembre 1789 divisa le territoire français en districts, départements, cantons et communes. Ainsi institutionnalisée par la Révolution française, la première municipalité de Beaumont vit le jour le 31 janvier 1790 et l'élection du premier maire se déroula le 8 février suivant. Mais, depuis la fin du XV^e siècle, des consuls représentaient les Beaumontois. Ils se réunissaient très probablement dans le bâtiment de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Pierre, situé à l'emplacement de l'actuelle place du Centre. De toute évidence, ce petit édifice devint en 1790 la première maison commune de Beaumont. Il devait toutefois paraître très insuffisant puisque, dès novembre 1792, l'on proposa de transférer la mairie dans l'abbaye beaumontoise qui venait d'être fermée. Cette idée ne fut cependant pas suivie d'effet.

En 1831, la maison commune se trouvait à l'emplacement de l'actuel n° 33 rue Nationale. Les archives consultées n'ont pas permis de préciser sa date d'achat. Le bâtiment servit aussi d'école. En 1856, il était décrit comme en mauvais état et consolidé par des étais.

En octobre 1856, la municipalité loua une maison pour abriter une salle d'école, le logement de l'instituteur et la mairie. L'édifice, qui était en voie d'achèvement, se situait quartier « Soubrany » (aujourd'hui n° 3 rue Pasteur - n° 4 bis rue du Nord). Le bail fut renouvelé jusqu'en novembre 1885.

À cette date, la commune put enfin disposer d'une nouvelle mairie école spécialement construite pour cet usage par l'architecte Émile Loiselot (1832-1887). Le bâtiment (voir page 14) est de nos jours occupé par le Centre associatif beaumontois (21 rue René-Brut).

Le 14 juillet 1946 eut lieu l'inauguration de l'actuelle mairie installée dans une grande maison bourgeoise (voir page 5). Son réaménagement complet et son extension constituent le nouvel hôtel de ville de Beaumont, inauguré le 27 septembre 2013.



Le bâtiment de la première mairie (parcelle n° 1201, plan de 1932) resta propriété communale jusqu'à sa destruction vers 1933. Il abrita à partir de 1815 un four à pain.



Sur la parcelle n° 1278 (plan de 1885) s'élevait la deuxième mairie connue de Beaumont. Le bâtiment fut cédé par la commune en septembre 1886, puis profondément remanié.



La façade nord de la maison n° 3 rue Pasteur.

Les maires de Beaumont depuis 1790*

1790 - Étienne Pageix
1800 - Antoine Costes
1814 - Michel Costes
1815 - Jacques Pageix
1819 - Michel Costes
1833 - Jean-Baptiste César de Challier
1848 - Antoine Maradeix
1850 - Antoine Luquet
1851 - Antoine Faye
1865 - Michel Tartarat
1870 - Pierre Bertrandon**
1874 - Joseph Costes
1876 - Étienne Bayeron
1878 - Pierre Bertrandon
1881 - Joseph Costes
1884 - Léger Vignol
1888 - Étienne Bayeron
1896 - Léger Vignol
1900 - Martin Bertrandon
1912 - Joseph Daupeyroux
1945 - Marcel Portier
1949 - Michel Daucher
1950 - Jacques Dhermain
1971 - Robert Couvaud
1995 - Alain Dumeil
2001 - François Saint-André

* L'année indiquée est celle de la prise de fonction. Le titre de maire fut supprimé en France de 1795 à 1800.

** *Errata*, brochure *Beaumont, quelques objets d'art et d'histoire*, page 20 : Pierre Herbaud époux Bertrandon ne fut pas maire de 1871 à 1874 mais premier conseiller municipal.

Saison 1

Les raisons d'un projet

Un équipement devenu obsolète

Lorsqu'en 1946 fut inauguré l'hôtel de ville installé dans une ancienne maison bourgeoise, Beaumont comptait 3 723 habitants. Plus d'un demi-siècle plus tard, la population de la commune avait quasiment triplé, mais – à quelques détails près – l'hôtel de ville restait le même. Que de changements pourtant, dans tous les domaines, entre la situation à la fin de la Seconde guerre mondiale et celle du début du XXI^e siècle ! En particulier, avec la décentralisation, les missions dévolues aux municipalités se sont considérablement étendues.

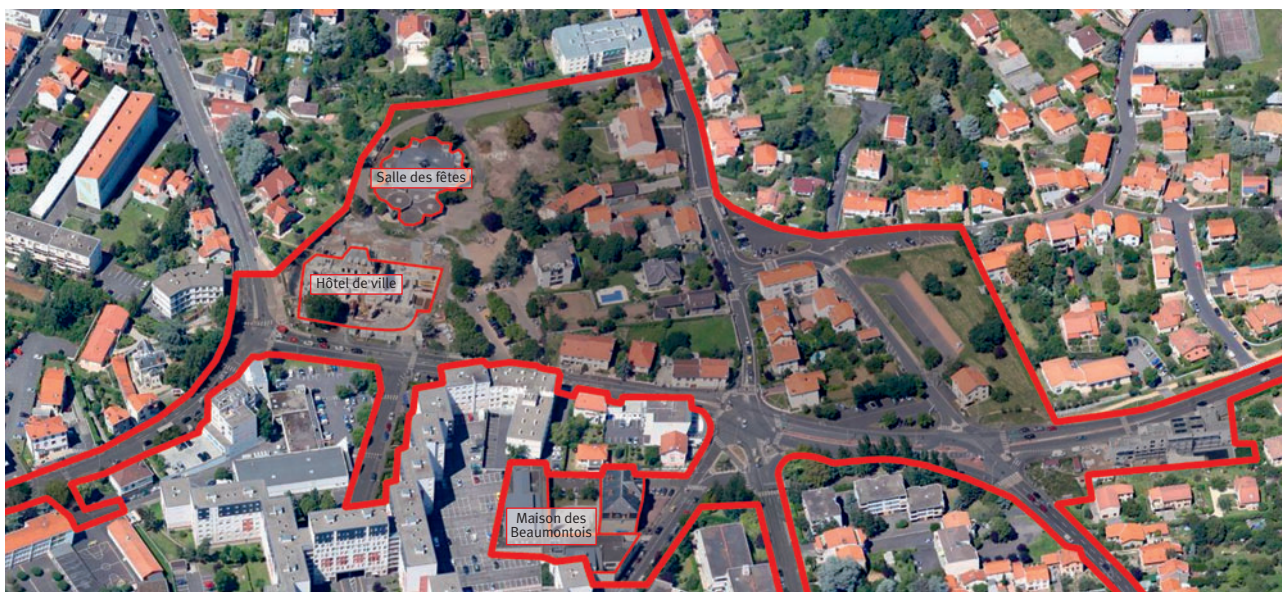
Au fil des années, avec plus ou moins de facilité, des aménagements intérieurs avaient adapté le vénérable bâtiment à des fonctions pour lesquelles il n'avait pas été conçu. En 1983, le service technique trouva refuge dans une annexe préfabriquée construite à l'arrière du bâtiment. Un autre bungalow fut posé à l'ouest en 2005 pour abriter les employés chargés des finances et des ressources humaines. L'hôtel de ville manquait décidément de place, les nouveaux services créés par le renforcement de l'organisation administrative communale ne pouvaient se déployer.

Les conditions de travail du personnel et des élus en pâtissaient. Les normes de sécurité ne pouvaient être respectées. Trouver une salle libre pour une réunion devenait un casse-tête. Entreposer le matériel des élections ou les stocks de papeterie relevait du défi. Gérer l'archivage était une gageure. Et que dire de l'accueil du public ? Avec ses cinq niveaux uniquement desservis par des escaliers, sans accès de plain-pied, dotés de portes étroites, l'hôtel de ville s'avérait inadapté pour les personnes à mobilité réduite. Sa fréquentation ne cessait pourtant d'augmenter. Engendrée par le succès de la maternité d'une clinique beaumontoise réputée, l'augmentation du nombre des naissances enregistrées sur la commune contribuait beaucoup à cette affluence. Globalement, par son état, l'hôtel de ville donnait une image dévalorisante de la démocratie locale, de la commune et de la municipalité. Il était donc urgent d'agir.

Un bâtiment au centre d'une ville

La majorité municipale élue en 2001 avait bien conscience de ce problème. Encore dans l'opposition, elle avait proposé d'inclure le pôle social et petite enfance dans le futur nouveau Centre associatif beaumontois. Placée à la tête de la commune, elle entreprit la refonte totale du programme de ce projet qui devint la Maison des Beaumontois. Le bâtiment, inauguré en janvier 2004, regroupe des salles de réunion, de travail et de spectacle, ainsi qu'une médiathèque. En synergie avec sa vocation culturelle et sociale, il héberge également le Centre communal d'action sociale (CCAS) et d'autres services municipaux, s'apparentant ainsi à une annexe de la mairie. Par son architecture, la Maison des Beaumontois offrit dès son achèvement un exemple local d'édifice public contemporain : fatalement, en comparaison, l'hôtel de ville parut encore plus vieillissant.

Au cours des mêmes années, la municipalité de Beaumont se lança dans la réécriture de la réglementation urbaine applicable sur son territoire. Cette procédure aboutit à l'adoption en décembre 2005 d'un nouveau Plan local d'urbanisme. Des études préalables permirent de distinguer une problématique de centre-ville. L'essor urbain de Beaumont au XX^e siècle avait commencé dans la partie nord de la commune, au contact de Clermont-Ferrand. En 1946, pour loger la mairie, les élus beaumontois jetèrent leur dévolu sur l'ancienne maison bourgeoise en raison de son emplacement central entre le bourg séculaire et les quartiers résidentiels récents. Par ailleurs, le bâtiment se situait au carrefour de deux voies importantes, la route nationale 89 (avenue Leclerc) et l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville. Desservi par une ligne de tramway jusqu'en 1956, le secteur poursuivit son développement. Le point d'orgue fut atteint en 1971 avec l'achèvement des immeubles du Grand Champ, face à la mairie. Depuis, un « centre-ville » s'articule de la poste (avenue Leclerc) à la Maison des Beaumontois, avec en guise de pivot l'hôtel de ville et le magasin de moyenne surface du Grand Champ.



Le secteur du Cœur de ville.

Issue d'un processus de formation morcelé et désordonné, la morphologie urbaine est peu structurée. Le quartier possède un habitat disparate composé d'immeubles collectifs et de maisons individuelles. Il regroupe des succursales bancaires et quelques commerces alimentaires complétés par un petit marché hebdomadaire. Les équipements publics sont dispersés : au sud-ouest la poste et l'école primaire Jean-Zay, au centre l'hôtel de ville complété à l'arrière par la salle des fêtes et son parc, au sud-est le Centre associatif et la Maison des Beaumontois. Le problème le plus prégnant du site est sa situation de carrefour. Avenue Leclerc, rue de l'Hôtel-de-Ville, Esplanade du 8 mai, rue Alexandre-Varenne, route de Romagnat, de nombreux véhicules engendrent aux heures de pointe un intense trafic de transit vers le sud et l'ouest de l'agglomération clermontoise. La desserte locale s'y ajoute, avec les contraintes de stationnement ponctuel et résidentiel. Enfin, des flux piétonniers croisent dangereusement le flot automobile.

Ainsi, à la problématique de l'obsolescence de l'hôtel de ville vint s'ajouter celle de la requalification d'un centre-ville pour Beaumont. En novembre 2004, dans le cadre de la préparation du Plan local d'urbanisme, les Beaumontois purent prendre connaissance d'un « Projet de ville » comportant un volet « Cœur de ville ». Ils furent invités à remplir un questionnaire pour donner leurs avis. De grands objectifs

étaient définis : renforcer le pôle de commerces, d'équipements et de services publics et privés, créer un espace public fédérateur, maintenir une bonne accessibilité et irrigation du quartier, enfin favoriser une diversification sociale de l'habitat. Parmi les solutions proposées se trouvaient les aménagements d'un parvis devant la Maison des Beaumontois, d'un nouvel espace de marché et d'une place publique, ainsi que la restructuration du parc de la salle des fêtes. Et bien sûr, le « Cœur de ville » intégrait la volonté de modernisation et d'extension de la mairie. L'opération fut inscrite dans le Plan local d'urbanisme adopté le 21 décembre 2005.



Un conseil municipal dans la mairie existante (2011), phot. Roger Queuille.

L'hôtel de ville inauguré en 1946

Cette maison de maître fut bâtie en 1883-1884 pour le notaire beaumontois Jean Goy. En 1927, elle passa aux mains d'Amédée Siaume, avocat parisien natif de Beaumont. À la fin de 1939, le conseil municipal envisagea d'acquérir le bâtiment afin d'y installer la mairie. Faute de financement, le projet échoua. En février 1946, le maire contacta Jeanne Boudot, veuve d'Amédée Siaume. Finalement, le 27 mai suivant, la commune acheta la propriété pour 2,5 millions de francs. La réquisition qui frappait l'édifice fut levée et le nouvel hôtel de ville entra en service au début de l'été 1946.

Pour la première fois, la municipalité disposa de plusieurs pièces. Auparavant, la mairie se résumait en effet à une seule salle affectée à toutes les activités. Très vaste, entourée d'un parc avec dépendances, la maison de maître possédait une cave, un sous-sol semi-

enterré augmenté de serres, un rez-de-chaussée et un étage. Le grenier mansardé devint le logement du concierge. Un escalier central desservait les niveaux supérieurs. Au fil des années, outre les services municipaux, diverses salles abritèrent des écoliers, le centre médico-scolaire, les répétitions de la fanfare Chantecler, le foyer du club de football, la banque alimentaire, etc.

Bien construit, l'édifice se compose d'un corps de bâtiment principal flanqué de deux ailes. À l'arrière, une tourelle en surplomb apporte une touche de fantaisie. Un toit en croupe revêtu d'ardoises protège la partie centrale, des terrasses couvrent les ailes. Par sa symétrie et sa monumentalité, la façade principale ne manque pas de pres-tance. Elle porte depuis 2002 la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ».



La mairie de Beaumont vers 1947, phot. Léon Gendre, © Photothèque Conseil général du Puy-de-Dôme.

Saison 2

L'élaboration du programme

L'urbanité d'un écoquartier

D'emblée, le « Cœur de ville » fut conceptualisé comme une opération de longue haleine qui, en raison des contraintes, se concrétiserait par petites touches. Préalable indispensable, la commune commença à augmenter sa maîtrise foncière du secteur en acquérant des propriétés. Une étude lancée en 2007 précisa les enjeux et ouvrit des pistes de réflexion. En mars 2008, le groupe municipal majoritaire fut réélu. Parmi les objectifs de son nouveau mandat se trouvaient la poursuite du projet « Cœur de ville » et la réhabilitation de l'hôtel de ville. Au milieu et à la fin de 2008, les propositions de l'étude furent soumises aux édiles. Le public put en prendre connaissance à l'occasion de deux expositions. Des dizaines de contributions furent rédigées sur des cahiers de concertation ou adressées à la municipalité. Un principe était posé, celui de la sauvegarde de l'hôtel de ville qui représentait « *la mémoire architecturale de la vie municipale* ». Cette option excluait donc une construction entièrement nouvelle sur place ou sur un autre site inclus dans le périmètre. L'emprise envisagée pour l'agrandissement se situait à l'arrière de l'hôtel de ville, afin de constituer un front bâti en liaison avec la salle des fêtes.

Mais une ambition supplémentaire influa sur la suite du projet : celui de la création d'un écoquartier. Ce concept procède du développement durable, théorie qui vise à trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre les enjeux économiques, sociaux et écologiques. Le but est de ne pas obérer l'avenir par le gaspillage des ressources naturelles. Un écoquartier doit traduire cette volonté par son urbanisme et ses architectures. Cela conduit par exemple à favoriser une diversité socio-économique, culturelle et générationnelle des habitants. L'aspect environnemental vise à réduire l'impact global sur la nature. Les bâtiments, par leur édification, leur utilisation (et le cas échéant leur déconstruction), mais aussi par leurs matériaux, contribuent largement à cet objectif. La consommation d'énergie doit être la plus réduite possible. Il convient en outre de recourir aux énergies renouvelables. La

voirie intègre les déplacements en modes « doux » (marche, cycles) et les transports en commun. La biodiversité profite de l'extension de la couverture végétale et de la multiplication des arbres. Ces éléments – et bien d'autres – contribuent à dessiner un cadre de vie plus humain.

La plupart des programmes d'écoquartiers lancés en France se situent dans des espaces libres de tout édifice, souvent en périphérie des villes. Les opérations dans des zones fortement urbanisées sont beaucoup moins fréquentes. Celles qui, comme à Beaumont, concernent un centre-ville déjà en grande partie construit sont encore plus rares. Dans ce cas de figure, la question de l'incontournable densification du bâti prend un relief particulier. La concrétisation des objectifs environnementaux devient plus complexe, et il importe spécialement d'obtenir une multifonctionnalité du quartier. Par ailleurs, la démocratie participative – pilier essentiel du développement durable – doit être une pratique effective qui mobilise les habitants du secteur concerné par le projet. Élément majeur du futur écoquartier « Cœur de ville », le nouvel hôtel de ville de Beaumont se devait d'être exemplaire au sein de cette problématique à forte exigence qualitative.

Savoir écouter pour ne pas se tromper

Le 18 mai 2009, la société ICADE commença sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'administration communale beaumontoise reçut ainsi une aide pour la mise en place et le suivi des différentes opérations du « Cœur de ville ». Deux bureaux d'études contribuèrent à la rédaction des programmes. Un Comité de pilotage fut constitué. Il comprenait le maire, des élus, les chefs des services municipaux concernés et des représentants des partenaires institutionnels.

Par ses enjeux, par l'importance de l'investissement consenti, le projet engageait la commune sur plusieurs décennies. Il importait ainsi de réduire le plus possible la probabilité de commettre des erreurs dans sa réalisation. Un processus de concertation fut donc initié dès le début des études. Déjà, en 2003, la municipalité de Beaumont avait expéri-

menté une démarche similaire pour la restructuration de l'école maternelle et du restaurant du groupe scolaire Jean-Zay. La gestation de cette opération donna lieu à de nombreuses réunions et consultations, auxquelles participèrent des élus, des enseignants, des employés de l'école et des parents d'élèves. Indéniablement, le dialogue s'avéra fructueux et un exercice progressiste de la démocratie locale commença à rentrer dans les habitudes beaumontaises.

Pour chacun de ses projets importants, une commune ne doit-elle pas laisser aux personnes concernées la possibilité de formuler en amont des désirs, des besoins ? Ce procédé paraît de bon sens. Il favorise l'implication des citoyens dans les affaires publiques et peut prévenir de nombreux défauts de conception. Les décisions prises se nourrissent de cet apport tout en respectant les objectifs généraux et les attributions des édiles élus au suffrage universel.

Les premiers intéressés par la refonte de l'hôtel de ville de Beaumont étaient bien sûr ses utilisateurs réguliers : les employés et les élus municipaux. Il fallait leur donner l'occasion de s'approprier le projet pour mieux le comprendre et ainsi l'enrichir. Il importait donc qu'ils s'inscrivent au cœur de l'élaboration du programme du nouvel édifice. Leur implication devait permettre de définir précisément les besoins. En associant chacun à la réflexion, cette approche consultative avait l'ambition de créer pour tous des locaux fonctionnels. Les pratiques et l'organisation du travail furent analysées : quelles sont les tâches assumées, comment sont placés les postes de travail, où prend place

une personne accueillie ? Quel est le mobilier nécessaire ? Quelles liaisons fonctionnelles faut-il établir entre les services ? Le public doit-il avoir accès à tout l'édifice ? Où placer les salles de travail des conseillers ainsi que le bureau du maire ? Quelle doit être la surface de telle et telle pièce ? Quelle sera sa capacité d'accueil ? Les questions et les problèmes étaient nombreux mais n'avaient rien d'insurmontables : il fallait tirer parti de l'expérience acquise au cours de nombreuses années d'activité. Ne se sentant pas compétents en la matière, bien des agents hésitèrent d'abord à se prononcer. Le protocole participatif permit de les détromper : la personne qui, quotidiennement, assure avec efficacité un travail est la mieux placée pour le définir et améliorer ses conditions d'exercice.

Diverses options furent examinées, puis acceptées ou refusées. Les 23 et 24 septembre 2009, le conseil municipal puis les agents administratifs suivirent une présentation du préprogramme comportant notamment une estimation budgétaire et un premier phasage de l'opération. Le document définitif, qui fut adopté à la suite, compte 88 pages en trois tomes (programmes général, technique et environnemental) et de nombreuses annexes. Il doit beaucoup aux membres du Comité de pilotage et aux employés communaux. Il restitue d'une part la philosophie générale du projet, son ambition globale. D'autre part, il inclut bien toutes les demandes validées à l'issue des études et des concertations. Enfin, sa formulation traduit sans les réorienter les intentions du commanditaire.

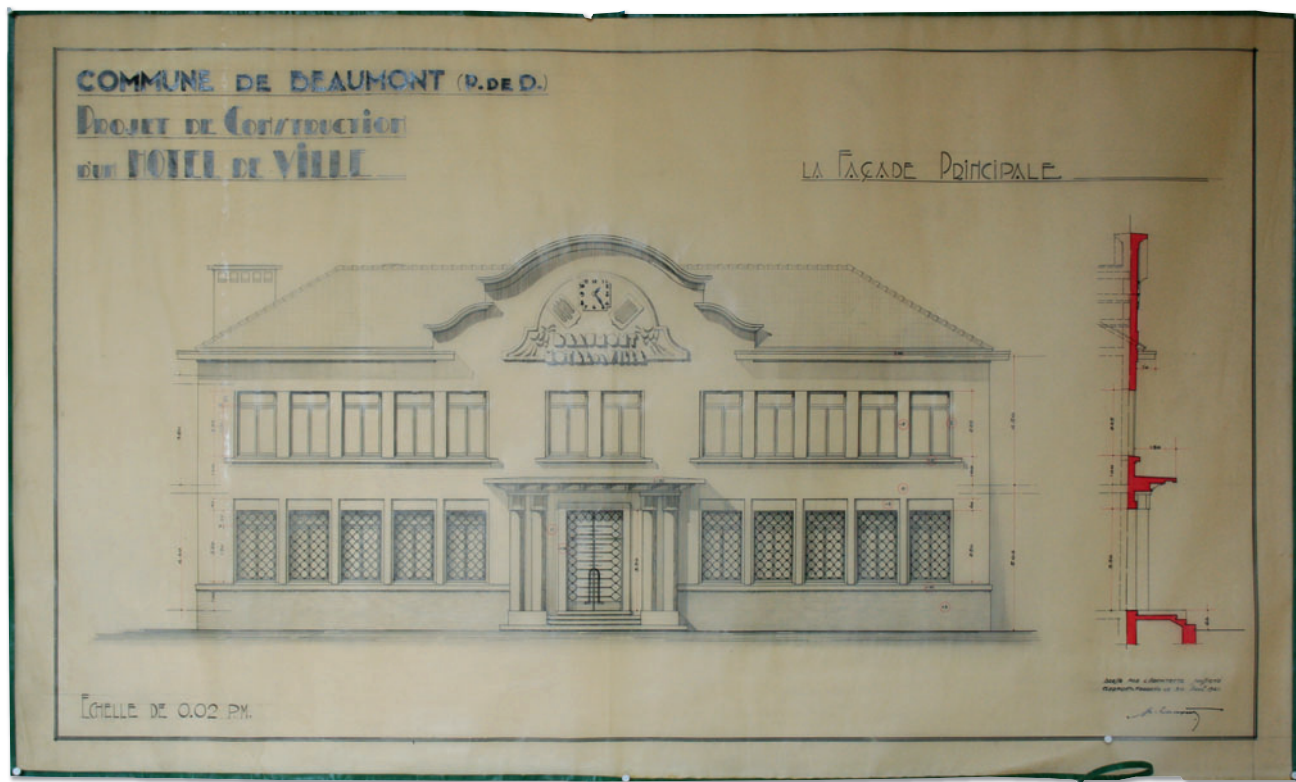


Les résidences Pimprenelle (avenue de l'Europe, architecte cabinet MBA) et Lunetière (route de Romagnat, architecte Augustin Rosenstiehl et SOA Paris) sont des bâtiments à très hautes performances énergétiques. Premières réalisations de l'écoquartier « Cœur de ville », elles contribuent à construire la ville dans la ville.

Deux projets avortés de mairie

En février 1856, devant l'état de dégradation de la maison commune, les élus beaumontois souhaitèrent construire une mairie maison d'école. L'architecte Hugues Imbert (1807-1876) dessina des projets (non retrouvés) pour deux sites différents. Mais l'argent manquait : le maire proposa donc de financer les travaux en vendant la vieille mairie et des terrains communaux. L'aliénation de ces propriétés communales nécessita l'organisation en mai 1857 d'une enquête de *commodo-incommodo*. Aucun Beaumontois ne prit le parti de la vente et 133 s'y opposèrent. Le commissaire-enquêteur émit pourtant un avis favorable : selon lui, les opposants protestaient davantage contre l'autorité que contre la cession ! Finalement, face à cette contestation, le maire renonça et toute l'opération échoua.

Un autre projet avorta des décennies plus tard. L'essor démographique de Beaumont après 1920 avait rendu insuffisante la mairie école inaugurée en 1885. Le conseil municipal voulut acheter une partie du Grand Champ (parcelle de l'actuelle école Jean-Zay) pour bâtir une maison du peuple et transférer la mairie. Le *Plan d'extension et d'embellissement de Beaumont* approuvé en 1939 tint compte de cette ambition. Il prévoyait d'implanter un hôtel de ville sur le site où s'élèvent désormais les immeubles du Grand Champ. En 1941, la municipalité décida de concrétiser son projet. L'architecte Marius Lanquette (1895-1952) dressa les plans d'un hôtel de ville comprenant un bureau de poste, des bains-douches et une salle des fêtes. Toutefois, avec la poursuite de la Seconde guerre mondiale, tout resta dans les cartons.



Marius Lanquette, façade principale de l'hôtel de ville de Beaumont, 30 août 1941 (sur un avant-projet de décembre 1936), non exécutée.

Saison 3

Le processus du choix

Une procédure rigoureuse et contrôlée

Le 23 septembre 2009, le conseil municipal approuva les modalités de lancement de la procédure du concours qui allait permettre de désigner le maître d'œuvre (l'architecte et son équipe) de la réhabilitation et de l'extension de l'hôtel de ville. Il fixa également la composition du jury appelé à se prononcer. Ces décisions engageaient la commune dans la concrétisation du projet. Dès lors, et jusqu'à la réception définitive des travaux, toutes les étapes importantes de l'opération allaient devoir suivre les règles fixées par le Code des marchés publics. L'objectif général de cette réglementation est d'assurer l'efficacité et la transparence de la commande publique, ainsi que la bonne utilisation des deniers publics. Il s'agit notamment de permettre le libre accès à la commande et de veiller à l'uniformité du traitement des candidats. En outre, un contrôle de légalité est exercé par l'autorité préfectorale.

Pour le lancement de la procédure du concours d'architecture, un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) fut publié le 24 septembre 2009. Toutefois, une erreur (le non-envoi de l'avis au Journal officiel de l'Union européenne) conduisit à l'annulation du processus. Relancé dans les règles, il aboutit à la réception de 37 candidatures. Le 4 février 2010, après analyse des dossiers reçus, le jury désigna trois candidats admis à concourir (un quatrième étant sélectionné en cas de désistement de l'un des trois admis). La date de remise des projets accompagnés d'une notice descriptive et d'une proposition d'honoraires fut fixée au 28 avril 2010.

Les trois projets du concours

Les architectes et leurs cotraitants (notamment des paysagistes) avaient l'obligation de fonder leur proposition sur le programme mûrement réfléchi. Dans ses grandes lignes, ce document rappelait d'abord le contexte du « Cœur de ville ». Les objectifs en termes d'urbanisme étaient ensuite exposés, en insistant sur la complémentarité de l'extension de l'hôtel de ville d'une part, et de la restructuration du parc d'autre part. L'espace vert à créer devait être une véritable vitrine pour l'écoquartier, dans ses dimensions environnementales et sociales. Il était demandé

d'assurer une continuité paysagère avec le bâti (salle des fêtes comprise) et de valoriser les ouvertures sur les vues lointaines remarquables (Clermont-Ferrand et le puy de Dôme). L'aménagement à concevoir incluait les flux de circulation (piétons, cycles, automobiles), les stationnements, ainsi que diverses installations allant des aires de jeux aux sanitaires publics. L'éclairage, la signalétique, le choix des végétaux et des matériaux, leur entretien, la gestion des eaux pluviales ou des déchets, etc. : il ne fallait rien négliger et tout rendre cohérent.

Pour la réhabilitation et l'extension de l'hôtel de ville, trois axes principaux étaient présentés puis détaillés. Le premier visait à la mise en valeur de l'édifice existant et à l'intégration d'une architecture innovante. Le deuxième exigeait la mise en conformité de tous les locaux et une performance environnementale permettant d'obtenir un bâtiment basse consommation. Enfin, du point de vue fonctionnel, il s'agissait d'assurer à la population une offre de services bien structurée, compétente et diligente, tout en améliorant les conditions de travail du personnel et des élus. Sur ce dernier sujet, l'un des aspects particuliers du programme insistait sur le confort et la santé à l'intérieur du futur hôtel de ville, la commune de Beaumont étant adhérente depuis juin 2009 du Réseau français Villes Santé OMS.

Le déroulement du concours préserva l'anonymat des candidats : les trois premières lettres de l'alphabet désignèrent les rendus. Par chance, les trois esquisses présentèrent des solutions bien distinctes, tant pour le parti imaginé que pour l'esthétique générale.

La proposition A était celle du cabinet lyonnais X'TEO (Jean-Yves Godot, Jean Delacroix et Pierre Dumas). L'extension se développait au nord et à l'ouest du bâtiment ancien, dans des parallélépipèdes parfois posés sur pilotis. Le vieux sous-sol semi-enterré devenait le rez-de-parvis face à la rue. L'entrée principale restait sur l'axe de symétrie de la façade sud existante. Un escalier monumental était reconstruit à la place de l'escalier intérieur. Il desservait notamment la salle du conseil située au nord, en rez-de-jardin. Pour le parc, le thème retenu était celui des pays, avec une composition alvéolaire et vallonnée.

Projet A



Projet B



Projet C



L'équipe B, réunie autour de l'architecte parisien Gilles Barré, implantait l'extension au nord et à l'est de l'hôtel de ville historique qui demeurait presque intact. Les nouveaux locaux possédaient une volumétrie rectangulaire accentuant les lignes horizontales. Dans la nouvelle partie se trouvait au sud-est l'accueil général, avec l'entrée principale placée à l'est. La salle du conseil occupait l'angle nord-est. Le parc était structuré par des terrasses et des parcelles de forme trézoïdale. Un belvédère ouvrait la vue sur le paysage.

Le projet C, conçu par les architectes vichyssois et chamaliérois Antoine Bruhat et François Bouchaudy, prenait le parti de construire tout autour de l'ancien bâtiment. L'extension se composait essentiellement d'un rez-de-chaussée aligné sur le niveau du sous-sol existant. Son toit-terrasse ondulé et végétalisé reposait sur une charpente en bois. L'entrée principale ouvrait au sud. Elle desservait l'accueil puis la salle du conseil placée au nord-est. Le parc proposait des espaces thématiques (Piano des couleurs, Labyrinthe des vignes, etc.) et, en option, un parking couvert permettant d'accroître la surface du parc.



Lequel choisir, et comment ?

Fidèle à ses engagements de gouvernance participative, la municipalité de Beaumont souhaita associer directement la population au processus du choix. Le premier instrument de cette concertation inhabituelle fut le Conseil consultatif des experts citoyens. Créé le 4 novembre 2009 par décision des élus municipaux de Beaumont, le CCEC doit formuler des avis et des préconisations sur les opérations urbaines du « Cœur de Ville » (et, depuis mai 2011, sur tout projet souhaité par la municipalité). Il contribue à faire émerger des propositions constructives et innovantes sur le plan urbanistique, architectural et environnemental. Le CCEC réunit des personnes désignées par les groupes politiques du conseil municipal, des habitants tirés au sort et d'autres sélectionnés pour leurs compétences techniques, professionnelles ou citoyennes.

Dans le cadre des analyses des projets du nouvel hôtel de ville, lors d'une réunion, les membres du CCEC se livrèrent à un véritable jeu de rôles. Trois scénarios leur furent soumis : un mariage, les démarches d'un nouvel habitant et celles d'un citoyen acteur de la vie municipale. En outre, ils devaient étudier l'attractivité du site. Il ne s'agissait pas de classer les propositions des candidats, mais de mettre en valeur leurs atouts ou leurs défauts en imaginant ces usages dans les futurs locaux.

Le second moyen d'implication des administrés fut une exposition des projets accompagnée d'une votation. Ce procédé avait déjà été utilisé pour le concours d'une des résidences du « Cœur de Ville ». Du 30 avril au 18 mai 2010, le public put voir à la Maison des Beaumontois les rendus des trois équipes. La presse locale et le bulletin municipal diffusèrent largement l'information. La votation recueillit 280 bulletins : 107 en faveur du projet C, 96 pour le A, 50 pour le B, et 27 blancs ou nuls. Des votants rédigèrent des commentaires qui reflétaient une étude approfondie des dessins. Ces avis furent enregistrés et communiqués à l'instance décisionnaire.

Le jury du concours tint séance le 27 mai 2010. Placé sous la présidence du maire, il réunissait des élus beaumontois et des architectes représentant des organisations professionnelles. Des expertises techniques préparatoires et les remarques formulées au cours de la consultation citoyenne furent prises en compte. Après un long débat, le jury unanime classa premier le projet C. Des négociations sur les conditions d'attribution du marché eurent lieu. Le maire, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, dut ensuite prendre la décision finale. Il était libre de choisir l'un des projets sans nécessairement suivre l'avis du jury ; il pouvait même déclarer le concours infructueux. Finalement, il désigna le cabinet Bruhat & Bouchaudy. Le 29 juin 2010, le conseil municipal valida ce choix en attribuant le marché de maîtrise d'œuvre. Le résultat du concours fut alors rendu public.

Participer, mais en polémique !

Le choix du site pour l'implantation de la mairie école inaugurée en 1885 souleva une belle controverse. Le 5 août 1878, le conseil municipal décida de construire le bâtiment sur une parcelle au sud du Grand Champ (face au n° 23 de l'actuelle rue d'Alsace). Mais de nombreux Beaumontois protestèrent aussitôt en adressant une lettre pétition au préfet. Pour eux, le terrain désigné ne convenait pas : trop éloigné du sud du bourg, mal desservi, il nécessitait en outre la création d'une rue, dépense que ne pouvait supporter la commune. « Les Têtes », enclos situé au sud-est de la place d'Armes, avait leur préférence.

Une enquête de *commodo-incommodo* fut donc organisée le 18 janvier 1880. Le site du Grand Champ recueillit 89 signatures favorables et celui des Têtes 133, mais en outre, 61 personnes se prononcèrent pour un emplacement « *au centre du village* », sans autre précision.

Une nouvelle lettre pétition critiqua l'enquête : beaucoup d'administrés ne savaient pas qu'ils auraient pu choisir cette troisième option ! Le 4 avril suivant, une contre-enquête montra que 217 Beaumontois voulaient une mairie école au cœur du village.

D'autres arguments fusèrent. Pour certains, la parcelle des Têtes avait été écartée parce que le maire, qui possédait juste à côté le manoir du Petit Allagnat, ne voulait pas qu'une mairie école construite sur cet emplacement prive sa propriété de la vue et du soleil ! De guerre lasse, le conseil municipal, très divisé, demanda au préfet de désigner une personne « *compétente en la matière* » pour examiner la question. La polémique s'éteignit. Après une nouvelle enquête en juillet 1882, il fut décidé de construire la mairie école à l'est du Grand Champ, au bord du séculaire chemin reliant Beaumont et Clermont-Ferrand (actuelle rue René-Brut).



A - Église Saint-Pierre.

B - Parcelle au sud du Grand Champ (face au n° 23 de l'actuelle rue d'Alsace).

C - « Les Têtes », enclos situé au sud-est de la place d'Armes (en contrebas de la rue de la Résistance).

Saison 4

Une préparation exigeante

Construire, c'est prévoir

La proposition du cabinet Bruhat & Bouchaudy avait été jugée meilleure que les deux autres en raison notamment de sa durabilité potentielle et de sa fonctionnalité. L'extension imaginée offrait une qualité bioclimatique élevée (spécialement au niveau thermique), son plan générait une organisation très lisible des espaces et des circulations (essentiellement de plain-pied), enfin elle facilitait l'évolution des locaux dans l'avenir.

Les rendus du concours ne fixaient bien sûr que les grandes lignes du projet. Il convenait maintenant de l'affiner en respectant le parti général qui avait permis de remporter l'épreuve. Le cabinet Bruhat & Bouchaudy s'attela à la tâche, secondé par des bureaux d'études qui apportèrent leurs compétences dans des domaines spécialisés. Conformément à la loi sur la maîtrise d'œuvre publique, plusieurs étapes s'avèrent nécessaires avec l'élaboration de versions successives. À partir d'esquisses validées le 16 juillet 2010, un avant-projet sommaire fut accepté le 29 novembre suivant. Déposé en janvier 2011, le permis de construire fut accordé le 9 mars 2011. Six jours après, le maître d'ouvrage approuva l'avant-projet définitif. À ce stade, les surfaces détaillées de toutes les parties étaient fixées, ainsi que les plans, coupes et façades. Les principes d'édification, les matériaux, les installations techniques étaient choisis, permettant ainsi d'établir une estimation fiable du prix des travaux.

La phase d'élaboration du projet à bâtir put alors commencer. Il fallait déterminer tous les composants de la construction et les coûts prévisionnels par corps d'état. Graphiquement, le processus se caractérisa par des dessins de plus en plus fouillés et à des échelles de plus en plus grandes (au 1/50^e pour le projet à bâtir). Ce passage de l'ensemble au détail est au cœur de la conception architecturale. L'une des difficultés majeures du travail de l'architecte est de réunir dans une même œuvre cohérente une multitude d'éléments qui, pris isolément, ne sont pas forcément très complexes, mais dont l'assemblage interdépendant génère une grande complication.

Au cours des mois, les besoins et les contraintes s'étaient précisés. Il s'agissait parfois de petites modifications. Par exemple, afin d'éviter une dépense superflue, on fit le choix de conserver la couverture en ardoise de l'ancien hôtel de ville. Autre exemple, à la demande du personnel d'entretien, il fut décidé d'installer des douches dans le bâtiment réhabilité. Plus globalement, une rationalisation de la disposition et de l'affectation des pièces conduisit à une réduction globale de la surface de l'extension. L'option d'un parking couvert fut abandonnée. En revanche, pour le chauffage du bâtiment, l'on adopta le principe de la géothermie qu'avait suggéré le cabinet Bruhat & Bouchaudy dès le concours. Les ajustements du programme et les arbitrages rendus permirent également de rester dans l'enveloppe budgétaire préalablement votée.

Attribuer, déménager

Le planning annoncé en août 2010 prévoyait le début du chantier au cours de l'été 2011, et une livraison du bâtiment fin 2012. C'était sans compter avec les aléas. Le maître d'œuvre prit du retard dans la rédaction des documents de consultation des entreprises appelées à exécuter les travaux. Enfin, le 30 juin 2011, les avis d'appel public à la concurrence (AAPC) furent publiés. Ils étaient organisés en 25 grands corps d'état, du lot n° 1 « démolition - gros œuvre » au lot n° 25 « infiltrométrie » (mesures de l'étanchéité à l'air du bâtiment), en passant par la charpente, les menuiseries, l'ascenseur, etc. Malheureusement, la somme des propositions les moins coûteuses pour chacun des lots dépassa le budget estimé. Parmi les lots non attribuables figuraient les trois premiers, « démolition - gros œuvre », « terrassements » et « fondations spéciales ». Rien ne pouvait donc commencer.

Pour sortir de l'ornière, le maître d'ouvrage décida de relancer – après modification – les AAPC pour les lots non attribuables qui concernaient l'architecture. La consultation des entreprises pour l'aménagement du parc fut remise à plus tard. De leur côté, les architectes, secondés par les ingénieurs du bureau d'études techniques, réétudièrent la question

des fondations. Celles-ci s'annonçaient complexes en raison de la nature hétérogène du sol issu d'une avalanche de débris volcaniques. Finalement, aux fondations sur « pieux forés et armés », l'on préféra la solution plus économique des « micropieux ». Après un nouvel AAPC paru le 26 octobre 2011, tous les marchés pour le bâtiment purent être attribués (à l'exception d'un lot secondaire). Le début des travaux se profilait à l'horizon.

Afin de libérer les lieux et par souci d'économie, il fut décidé d'installer provisoirement les différents pôles administratifs municipaux dans plusieurs édifices appartenant à la commune. Les conseils municipaux et les mariages se déroulèrent dans des salles de la Maison des Beaumontois. Deux maisons individuelles acquises dans le cadre du projet « Cœur de ville » furent investies. Situées 10 rue de l'Hôtel-de-ville et 320 rue Vercingétorix, elles abritèrent le pôle « Ressources », les bureaux du maire, des élus et du directeur

Hâte et déception

En octobre 1885, les édiles beaumontois auraient pu se réjouir d'occuper enfin la nouvelle mairie école tant attendue. Mais leur déception fut grande devant les malçons constatées et le médiocre aspect de l'édifice. Ils se plaignirent par exemple des persiennes et des croisées défectueuses, des planchers disjoints, des vides entre les plinthes et les murs, du mauvais tirage des cheminées, etc. Ils voulurent surtout savoir pourquoi le perron d'entrée prévu aux plans et devis acceptés par le conseil municipal n'avait pas été bâti. Selon eux, cette suppression avait pour effet « d'écraser la construction » et de lui « enlever le coup d'œil » qu'elle aurait dû avoir.

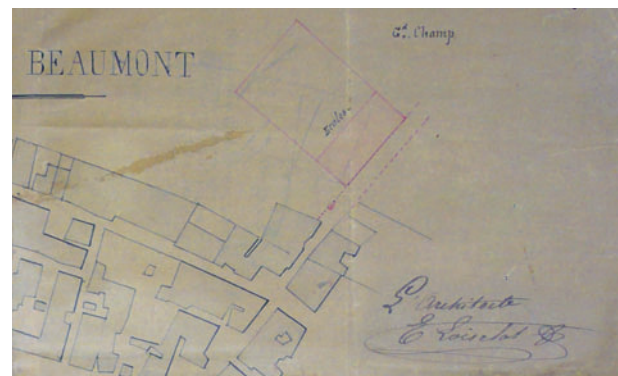


La mairie école vers 1920, avant surélévation.

général des services, ainsi que leurs secrétariats. Le pôle « Réglementation citoyenneté » occupa l'ancien commissariat, le bureau de police municipale fut logé dans la conciergerie inoccupée de l'école Jean-Zay. Le pôle « Aménagement du territoire » emménagea dans le bâtiment désaffecté des sapeurs-pompiers. Celui-ci venait d'être réhabilité pour accueillir en rez-de-chaussée une salle d'activités scolaires, et à l'étage des bureaux polyvalents. Peu éloignés les uns des autres, ces locaux allaient constituer pendant 24 mois une sorte de mairie éparpillée.

Le 21 septembre 2011, après 65 ans d'usage public, pour la dernière fois la grande salle du premier étage de l'hôtel de ville résonna des débats d'un conseil municipal. Aidés par une entreprise spécialisée, les membres du personnel communal déménagèrent meubles et dossiers du 30 septembre au 4 octobre. Seules les archives restèrent en place, tels les fragments d'une mémoire refusant de s'en aller.

Le Conseil de préfecture examina le contentieux. L'architecte, Émile Loiselot, justifia la disparition du perron par la réduction du coût du projet que le ministère de l'Instruction publique avait imposée. Afin de diminuer le montant de son premier devis, il avait enlevé de nombreux éléments architecturaux. Et, expliqua Loiselot, « toutes ces modifications ont été faites à la hâte et les plans nouveaux refaits sur les anciens ne sont pas d'une exactitude réelle ». Le décès de l'architecte le 7 janvier 1887 éteignit ce pan de l'affaire. La commune poursuivit son recours contre l'entrepreneur, Paul Pince. Après expertise, elle n'obtint en 1889 qu'une petite déduction sur le prix total des travaux.



Projet d'implantation de la mairie école, par É. Loiselot (détail).

Saison 5

Un chantier, des actes

Le chantier version matérielle

Tout commença le jeudi 9 février 2012 par une température glaciale : les premiers arbres et arbustes gênants furent coupés. Depuis le début de la semaine, les employés de l'entreprise chargée du gros œuvre installaient les grilles de clôture du site et les baraquements de service. Le décapage du terrain débuta. Les escaliers extérieurs, la terrasse sud et les annexes furent démantelés. À l'intérieur, les ouvriers entreprirent le percement de nouvelles ouvertures et diverses destructions, dont celle de l'escalier central. Fin mars, les terrassements étaient finis. Au sud, à l'est et à l'ouest, le sol se trouvait désormais 50 centimètres en dessous du niveau du plancher du sous-sol semi-enterré existant. Au nord, l'excavation descendait plus bas que le sol de la cave.

Il ne fallut que deux semaines, à partir du 25 mars, pour exécuter les micropieux. Le 2 avril fut coulée la première benne de béton des fondations. La dalle du rez-de-chaussée était achevée lorsqu'eut lieu, le 29 juin 2012, la cérémonie officielle de pose de la « Première planche ». Cette appellation originale symbolisait le large emploi du bois dans les structures et les revêtements du nouvel hôtel de ville.

À la fin de juillet, les murs en béton armé de la moitié ouest étaient terminés. Les premières poutres de la charpente purent être scellées dessus. En septembre et octobre, les maçons ravalèrent les façades du bâtiment ancien tandis qu'à l'intérieur les plâtriers travaillaient déjà. Fin octobre, tous les bacs acier du nouveau toit-terrasse étaient fixés. L'installation des menuiseries en aluminium et des baies du mur-rideau,





commencée le 17 octobre, permit d'achever en janvier 2013 la mise hors d'eau de toute l'extension. Les travaux de second œuvre suivirent l'avancée de cette pose. Le bâtiment fut considéré comme totalement clos le 21 mai 2013, jour du test général d'étanchéité à l'air. Après quatorze mois d'efforts, les bâtisseurs avaient atteint le stade des finitions extérieures et intérieures.

Le chantier version sociale

S'agissant d'un édifice symbolique des valeurs républicaines, la construction du nouvel hôtel de ville se devait d'être exemplaire sur le plan civique et social. Ainsi, lors de leur sélection, les entreprises appelées à exécuter les travaux durent justifier des moyens déployés pour assurer la sécurité et la santé sur le chantier, pour

limiter les nuisances aux riverains et pour gérer les déchets par le tri sélectif. En outre, conformément à une clause de leur cahier des charges, les entreprises retenues s'engagèrent à fournir un total de 2 966 heures de travail à des femmes et à des hommes en insertion professionnelle.

De septembre à décembre 2012, dix personnes privées d'emploi participèrent à un chantier école en réalisant le second œuvre du deuxième étage réhabilité (isolation du sol, cloisonnement, plâtre, menuiserie, peinture). Ils acquièrent une nouvelle qualification sanctionnée par un certificat de compétence. Cette initiative fut menée avec le soutien du « Plan local pour l'insertion et l'emploi » de Clermont communauté et en partenariat avec l'Association de formation professionnelle pour adultes.





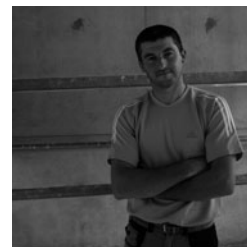
Comme l'édification de l'hôtel de ville s'inscrivait dans les objectifs du développement durable, il fallait recourir autant que possible aux ressources de proximité. Parmi d'autres atouts, ce processus dit « de filière courte » a l'avantage d'être plus respectueux de l'environnement. Ainsi, les pierres de lave du parvis de l'entrée du nouveau bâtiment furent extraites de la carrière de Chambois, située à Mazaye, à 23 kilomètres de Beaumont. De même, pour le bardage extérieur et les poutres en lamellé-collé de la charpente, on utilisa du pin Douglas provenant du Massif central. Du sapin pectiné blanc, coupé dans les Bois Noirs du Livradois, servit pour les liteaux de revêtement du plafond et des murs de la salle du conseil. Avec ces commandes – mais aussi parce que, sur les trente-quatre sociétés ou filiales ayant pris part à l'opération, vingt-trois étaient puydômoises – le chantier eut une incidence directe sur le tissu socio-économique régional.

Le chantier version citoyenne

Tout chantier un peu important suscite la curiosité des passants. Celui du nouvel hôtel de ville ne fut pas entouré d'une palissade mais de grilles mobiles très transparentes. Nul hasard dans ce choix : les travaux devaient rester bien visibles afin que chacun puisse se rendre compte de leur évolution. Il s'agissait en effet de poursuivre les objectifs d'appropriation citoyenne, en prolongement de la phase de programmation et de concours.

Pour matérialiser cette démarche participative et en organiser les actes, la municipalité créa une Maison du chantier. La maison (n° 10 rue de l'Hôtel-de-Ville) ouvrit le 24 octobre 2011. Deux équipes de deux étudiants en architecture et en sciences sociales s'y succédèrent dans le cadre du Service civique. Ils l'animèrent quotidiennement en qualité





de médiateurs. Ils coordonnèrent les actions menées et contribuèrent aux nombreuses initiatives que cette structure fédéra. Les membres du CCEC soutinrent par leur présence et leurs idées les débuts de la Maison du chantier. Ils en suivirent le déroulement jusqu'à la fin des travaux.

Plusieurs expositions furent organisées. La première fit le point sur l'ensemble de l'opération Cœur de Ville. D'autres montrèrent le fruit des productions culturelles et artistiques liées au chantier. La dernière, à la fin des travaux, rassembla la plus grande partie des documents et photographies témoignant des multiples facettes du projet. De manière permanente, les visiteurs purent voir les plans et les dessins des

façades du bâtiment en construction. Les animateurs leur expliquèrent les caractéristiques architecturales et techniques. Le dialogue instauré répondit à certaines inquiétudes (par exemple l'abattage de plusieurs arbres ou le futur nombre de places de stationnement). Dans le même esprit, un belvédère provisoire meublé en « salon urbain » fut disposé au sud-est de la salle des fêtes. Des panneaux de présentation et une « boîte à idées » le complétaient. Pendant quelques mois, bien des personnes s'assirent là pour regarder le ballet des travailleurs.

Une communication détaillée compléta ces accès directs à l'information. Le chantier fit l'objet de nombreux articles dans le bulletin municipal et la presse locale. Son actualité put être suivie grâce à un « blog » mis en





ligne sur Internet. Au fil des mois, des reportages filmés et des fiches techniques enrichirent le contenu de ce « blog ». Enfin, pour témoigner de la chronologie des travaux, une photographie d'ensemble fut prise presque chaque jour à partir de l'un des immeubles faisant face à l'hôtel de ville.

La sensibilisation à l'architecture et au développement durable était un des objectifs majeurs de la Maison du chantier. À plusieurs reprises, des élèves des écoles primaires et du collège de Beaumont vinrent découvrir le site. Des enfants du Centre de loisirs les imitèrent. Certains prirent part à un projet pédagogique nommé « Dessine-moi ta ville » et représentèrent souvent le futur hôtel de ville. En se fondant sur les forages nécessaires

à l'installation de la géothermie, un géologue partagea avec des collégiens ses connaissances sur le sous-sol beaumontois. Grâce à des visites publiques, des administrés purent se rendre compte des progrès de la construction. Des professionnels firent de même à plusieurs occasions. Une excursion permit également de voir la carrière de Chambois et ses installations. Enfin, il fut décidé de valoriser les savoir-faire des personnes intervenant sur le site. Dans ce but, et sur la base du volontariat, les animateurs réalisèrent des portraits photographiques. Maçons, coffreurs, charpentiers, électriciens, plombiers, chauffagistes, architectes, paysagiste... beaucoup acceptèrent de figurer au panthéon du chantier.



Actions artistiques autour du chantier

Le 27 février 2012, au début des travaux, un sophora centenaire qui se trouvait devant l'hôtel de ville dut être abattu. Sa situation trop proche du bâtiment et son médiocre état sanitaire imposèrent de le sacrifier, au grand désarroi de riverains et d'habituels du lieu. Attentive à cette légitime émotion, la municipalité avait initié en amont une réflexion sur le devenir du tronç. L'atelier d'arts plastiques beaumontois « Formes et couleurs » proposa plusieurs réutilisations artistiques à implanter dans le futur parc. Toutefois, pour des raisons de normes de sécurité, aucune ne put être mise en œuvre. Afin de perpétuer la mémoire de cet arbre, sa silhouette anamorphosée fut peinte sur les murs du garage de la Maison des Beaumontois. Un autre sophora, voisin du précédent et aussi âgé que lui, a pu être sauvé.

La compagnie théâtrale professionnelle des Guêpes rouges, en résidence à Beaumont depuis 2010, contribua également à la vie du chantier. Dans le cadre d'une action intitulée « Quartiers libres »,

la compagnie donna du 5 au 11 novembre 2011 des représentations sur le thème « Tous des citoyens ». Le prétexte était le déplacement du buste de Marianne de l'hôtel de ville désaffecté à la Maison des Beaumontois. Trois Marianne actrices, incarnant chacune l'une des valeurs de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », allèrent dans les rues de Beaumont à la rencontre des habitants. Devant une caméra qui les filmait, par la parole, par le chant, elles interpellaient et questionnaient sur la notion de citoyenneté à notre époque.



Photographie de Chrystel Pellerin pour Les Guêpes rouges théâtre.



Saison 6

Une mairie pour le XXI^e siècle

Des architectes du contexte

L'architecture du cabinet Bruhat & Bouchaudy se fonde avant tout sur le contexte du projet, c'est-à-dire sur les différents éléments géographiques, culturels, économiques et politiques qui caractérisent le lieu et le moment de la conception d'un bâtiment. Cette prise en compte globale recherche une union harmonieuse entre les aspects naturels et les aspects humains, tant physiques qu'intellectuels.

Antoine Bruhat (né en 1954) et François Bouchaudy (né en 1964) sont associés depuis 1995. Leur agence, scindée en deux parties – l'une située à Vichy, l'autre à Chamalières – compte 17 collaborateurs. Respectivement diplômés architectes en 1985 et 1992, Antoine Bruhat et François Bouchaudy ont en outre suivi des formations de perfectionnement HQE (Haute qualité environnementale). L'essor de leur activité professionnelle s'inscrit dans le succès remporté depuis vingt-cinq ans par la doctrine du développement durable. Cependant, tous leurs édifices ne procèdent pas d'une démarche HQE puisque celle-ci dépend de la volonté des commanditaires.

Plusieurs réalisations du cabinet Bruhat & Bouchaudy ont été remarquées. Parmi elles, la Maison du Parc Livradois-Forez à Saint-Gervais-sur-Meymont (achevée en 2001) est l'un des premiers bâtiments auvergnats obéissant aux critères HQE. Le complexe sportif intercommunal de La Tour-d'Auvergne a reçu en 2005 le premier « Prix Architecture bois »

du Conseil régional d'Auvergne. Le Refuge observatoire du col du Béal (2004) et la Maison de site du puy Mary (2005) offrent deux exemples d'intervention dans des paysages délicats. La restructuration extension de l'école d'architecture de Saint-Étienne (2003) et celle de la sous-préfecture de Montluçon (2009) appartiennent à la même problématique que le projet beaumontois.



Par leur proposition pour l'hôtel de ville de Beaumont, Antoine Bruhat et François Bouchaudy entendait ne pas ajouter du chaos au chaos. Face au caractère très hétérogène du secteur, ils cherchèrent une parenté entre l'architecture du nouveau bâtiment et le parc, second point crucial du programme. Le toit-terrasse végétalisé, imaginé comme une portion surélevée des prairies voisines, matérialise cette idée. Par ailleurs, leur approche procéda d'une lecture critique du statut de l'hôtel de ville existant. Pour eux, la valeur patrimoniale de la maison bourgeoise occupée depuis 1946 ne résidait pas dans ses éléments architecturaux destinés à souligner le rang social d'un propriétaire privé, mais plutôt dans la reconnaissance par les Beaumontois de l'histoire publique du lieu. Ainsi, les architectes n'hésitèrent pas à modifier fortement le rapport au sol du bâtiment ancien pour transformer ce dernier en véritable signal d'identification de l'hôtel de ville. Ils conçurent l'extension comme un socle pour l'ancien édifice, dont l'architecture extérieure fut préservée. Par ce choix, ils réussirent à conférer une nouvelle unité à l'ensemble.

Édifié pour servir au mieux

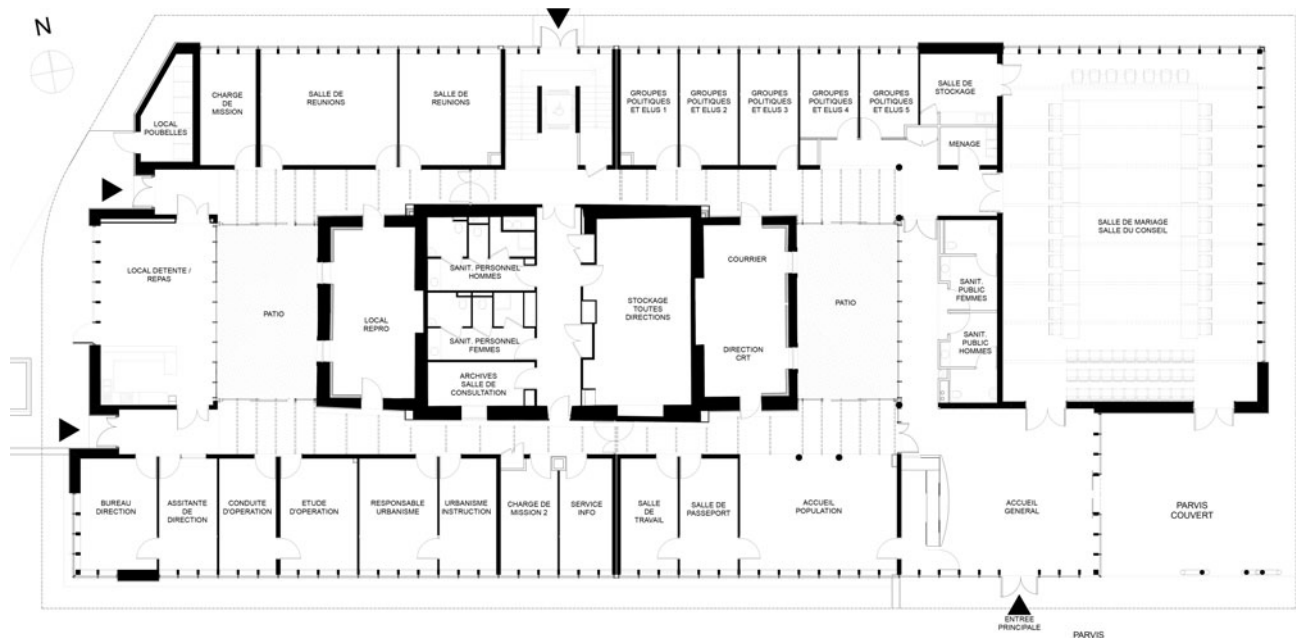
À la base d'un vénérable tronc, des surgeons ont poussé en soulevant l'humus herbeux. Ainsi apparaît le nouvel hôtel de ville : au pied du bâtiment ancestral, la jeune génération des locaux s'élève respectueusement. Le toit-terrasse végétalisé, qui évoque un pré doucement modelé, la protège des rigueurs du ciel. Autour de l'extension, de manière presque continue, des piliers en bois rythment les façades et supportent les châssis en aluminium des baies extérieures. Le toit-terrasse, par son large débord, soustrait les vitres aux ardeurs du soleil estival. Des liteaux habillent sa face inférieure tandis que des tôles en zinc émaillé de couleur gris-vert revêtent ses rives courbes. Au nord, un haut parallélépipède abrite le nouvel escalier et l'ascenseur qui relie tous les niveaux occupés.

Le sommet de la vague dessinée par la toiture souligne l'entrée principale ouverte au sud, face à la rue. Dans l'angle sud-est, il devient un auvent protégeant un parvis. Le hall d'accueil, très largement vitré, donne immédiatement accès à la grande salle du conseil municipal et des mariages (nommée « Antoine Maradeix »). Celle-ci dispose également d'une large porte qui ouvre sur le parvis couvert, à l'usage des

publics nombreux assistant aux cérémonies. Désireux de symboliser la transparence démocratique, les architectes ont doté la salle du conseil de vastes baies protégées par des stores extérieurs.

Deux couloirs éclairés par des verrières sont placés contre les façades sud et nord du bâtiment historique, qui reste ainsi bien visible à l'intérieur même de l'extension. La distribution, toujours de plain-pied, s'avère simple et logique. Le couloir sud, le plus proche de l'accueil, dessert en priorité les deux services les plus fréquentés par les administrés : état civil et pièces d'identité d'une part, urbanisme d'autre part. Le long du couloir nord se trouvent des salles de réunion et les bureaux des groupes politiques municipaux. Deux patios, accolés aux façades latérales de l'ancien édifice, font encore davantage pénétrer la lumière du jour.

L'extension de l'hôtel de ville entretient une relation particulière avec l'espace naturel contigu. Comme le rez-de-chaussée est partiellement semi-enterré, la prairie environnante se trouve presque au niveau du regard des occupants. Cet angle de vue original et très ouvert trouve un complément au cœur du bâtiment. Les deux patios constituent des enclaves paysagères sur le thème de l'eau et du feu. Opposés et complémentaires, ces éléments ont façonné le terroir beaumontois.



Dans le patio oriental, de la pouzzolane évoque les volcans ; dans le patio ouest, des galets représentent les rivières. Les reliefs des empièvements sont traités en négatif puisque les creux de l'un correspondent aux bosses de l'autre. Des plantes de terre de bruyère rustiques et d'un entretien simple végétalisent ces microcosmes : azalées à l'est, rhododendrons à l'ouest.

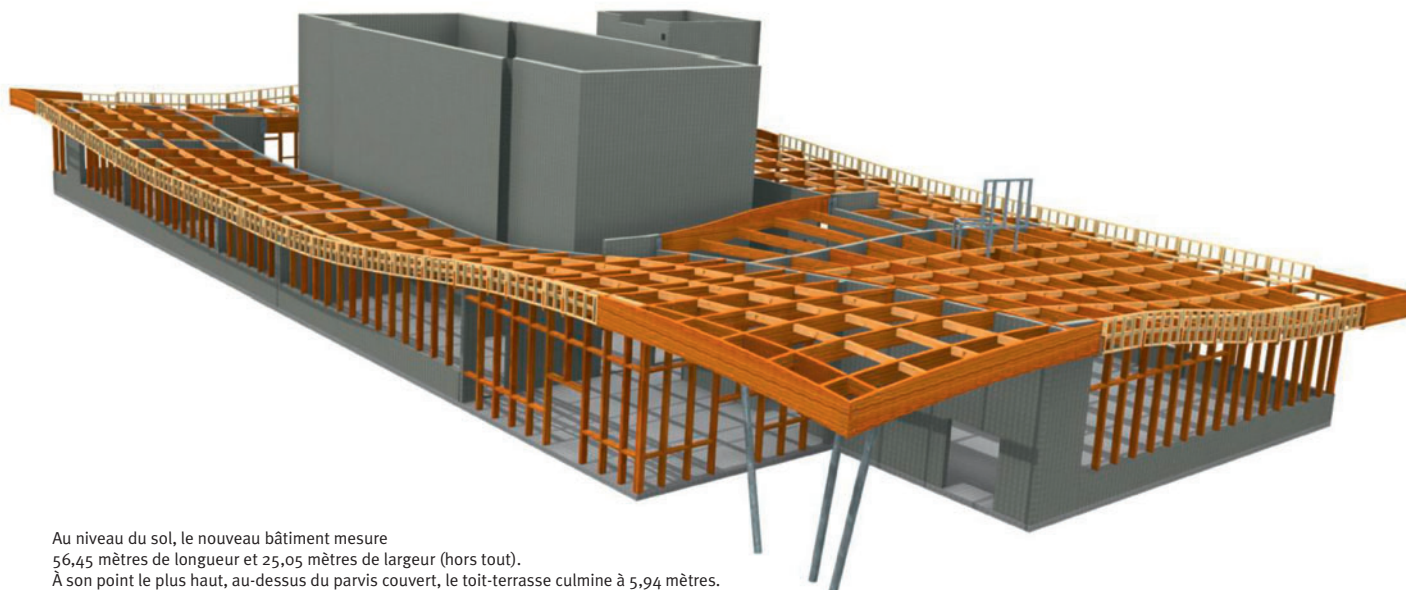
Les espaces intérieurs de l'ancienne maison bourgeoise ont été profondément remaniés. Au niveau de la cave (réservée maintenant aux archives) est regroupée la machinerie du bâtiment. Le rez-de-chaussée abrite des sanitaires, des bureaux, des salles de stockage et de reprographie. Les services moins sollicités par le public occupent les deux étages : ressources humaines et comptabilité, secrétariats, direction générale. Le bureau du maire se trouve au premier étage, côté est.

Avant son agrandissement, l'hôtel de ville disposait de 742 m² de surface dans œuvre. Aujourd'hui, il offre 1 887 m² de plancher (733 m² réhabilités, 1 154 m² construits). Toutes ses dispositions respectent les normes imposées aux établissements recevant du public (stabilité des ouvrages, sécurité des personnes et des biens, accessibilité, réglementation acoustique, etc.).

Un bâtiment basse consommation

Le toit-terrasse végétalisé est l'élément architectural bioclimatique le plus apparent du nouveau bâtiment. Les bacs en acier fixés sur la charpente supportent une couche de laine de roche de 24 centimètres d'épaisseur, puis, au-dessus de membranes d'étanchéité et de drainage, une couche de 10 centimètres de terre végétale. Les plantes semées et plantées sur la toiture (graminées et herbacées) lui donnent l'apparence d'une prairie fleurie. Elles ont été sélectionnées pour leur résistance à la sécheresse, mais aussi pour assurer une floraison étalée sur cinq à huit mois. L'un des avantages d'une telle toiture est sa grande inertie thermique : avec son épaisseur ajoutée à l'évapotranspiration de la terre et des végétaux, elle contribue à ralentir les variations de la température intérieure de l'édifice.

D'autres dispositifs ont été mis en œuvre pour obtenir un climat tempéré dans l'hôtel de ville tout en économisant les ressources énergétiques. L'isolation thermique est très performante. Par exemple, les grandes baies de l'extension sont en triple vitrage avec gaz inerte et film de filtration. L'assemblage minutieux des matériaux de la construction apporte une excellente étanchéité à l'air. Comme l'a démontré un test



Au niveau du sol, le nouveau bâtiment mesure 56,45 mètres de longueur et 25,05 mètres de largeur (hors tout). À son point le plus haut, au-dessus du parvis couvert, le toit-terrasse culmine à 5,94 mètres.



en fin de chantier, la surface totale des infiltrations non désirées équivaut seulement – pour l'ensemble du bâtiment – à celle de deux feuilles de papier format A4 ! Grâce à cette étanchéité, l'essentiel de l'apport d'air dans le bâtiment est régulé par une centrale de traitement située au sous-sol. La centrale épure l'air, ajuste son taux d'humidité et contribue au réchauffement ou au rafraîchissement des locaux.

Le recours à la géothermie pour le chauffage de l'hôtel de ville démontre qu'il existe des alternatives aux énergies fossiles, même pour un vaste édifice public urbain. L'énergie géothermique est renouvelable, son coût d'utilisation est réduit et son impact environnemental quasi nul. Onze puits de faible diamètre, mais profonds de 100 mètres, ont été forés au sud-est du parc. Un fluide (de l'eau complétée par des additifs) circule dans ces puits et capte les calories présentes dans le sol. En effet, la température de la terre à cette profondeur reste toute l'année entre 10 et 15 °C. Une pompe à chaleur concentre ces calories dans un second fluide. Ce dernier est injecté dans des serpentins noyés dans la dalle de béton du rez-de-chaussée de l'extension, et dans les radiateurs de la partie réhabilitée. Le chauffage à basse température (21 à 24 °C) ainsi obtenu est très confortable grâce à sa grande surface de rayonnement.

En été, si besoin, le système fonctionne différemment. Le fluide provenant des puits géothermiques irrigue directement les serpentins. Le plancher devient rafraîchissant tandis que la pompe à chaleur, à l'arrêt, ne consomme pas d'électricité. Le réseau de ventilation de la partie réhabilitée permet de diffuser un air refroidi par ce biais. Enfin, la centrale de traitement d'air peut aspirer directement au-dehors : lorsque la température extérieure s'avère inférieure de 2 ou 3 °C à celle de l'intérieur (principalement la nuit), cet air plus frais est insufflé dans les locaux.

Par rapport à des solutions utilisant le fuel ou le gaz, la construction de cette installation a engendré une dépense supplémentaire. Bien que ce surcoût ait été atténué par une subvention spécifique (FEDER), c'est surtout l'exploitation très économique du système qui devrait permettre

un retour sur investissement en huit ans. Ne pas léguer des charges de fonctionnement trop lourdes fait aussi partie des objectifs du développement durable.

Grâce à son architecture et à ses équipements, le nouvel hôtel de ville de Beaumont est un « bâtiment basse consommation ». Cette qualification se fonde sur le calcul de sa performance énergétique. La réglementation thermique applicable à ce type d'établissement détermine une norme de consommation d'énergie primaire par mètre carré de surface. L'énergie primaire dont il est question correspond à une énergie disponible dans la nature, quelle que soit sa forme et avant sa transformation. Ainsi, comparativement à cette norme, le gain est de 49 % pour la partie réhabilitée de l'hôtel de ville, et de 53 % pour son extension.

Respirer en Cœur de ville

Le parc (qui a reçu le nom de Bopfingen, ville allemande jumelée à Beaumont), couvre 11 565 m². Malgré cette surface réduite et la présence de la salle des fêtes, ses concepteurs l'ont pensé comme un havre de paix, en retrait du stress urbain. Il doit constituer un refuge fréquenté quotidiennement et générateur de liens sociaux. Des allées réservées aux piétons et aux cyclistes structurent son plan. Au sud se trouve un « chemin creux » parallèle à la façade principale de l'hôtel de ville et à la rue. Il doit son nom à sa position en contre-

bas du niveau du terrain. Ponctué de bancs, il est abrité par huit nouveaux sophoras venus rejoindre leur vénérable ancêtre. Du parvis de l'hôtel de ville part une allée orientée nord-sud. Elle dessert une aire de jeux pour les enfants et le parvis de la salle des fêtes, ombragé par sept érables. L'allée rejoint ensuite le parking, rejeté au nord. Accessible par la rue Alexandre-Varenne, il compte 52 places. Une voie de service le prolonge vers le sud en passant à l'ouest de la salle des fêtes. Elle aboutit derrière l'hôtel de ville sur une petite esplanade comportant huit places de stationnement réservées, dont quatre pour les véhicules des personnes à mobilité réduite. Une allée orientée est-ouest permet





de rejoindre directement le parvis de la salle des fêtes puis celui de l'hôtel de ville. Enfin, un petit chemin étroit et sinueux relie la rue à l'aire de jeux. L'éclairage, les pentes et les matériaux des cheminements, les bordures, le mobilier urbain, etc., tout a été choisi pour assurer le meilleur confort d'utilisation aux usagers, notamment les enfants et les personnes âgées.

Tel qu'il se présente, le parc se veut un aménagement durable. Il s'agit d'assurer une gestion environnementale raisonnée de cet espace, de réduire le coût de l'entretien en limitant les tontes et les tailles, d'éviter l'emploi de produits phytosanitaires. Les végétaux ont été sélectionnés en fonction de ces critères et pour favoriser la biodiversité. Le parc possède ainsi de grandes surfaces enherbées, des prairies fleuries et champêtres, des massifs de graminées. Des haies fruitières, des plantations de bordures, des massifs de rosiers et arbustifs viennent souligner les limites des espaces et certains reliefs. Aux arbres existants sont venus s'ajouter des bouleaux en cépée, des sorbiers, des aulnes et un marronnier. Au nord du parc ont été plantés des pommiers de variétés locales. La plupart de ces essences sont déjà représentées sur le territoire beaumontois, ce qui atteste de leur adaptation aux spécificités de ce terroir.

La question de l'eau est un critère écologique essentiel. Aucun arrosage automatique n'a été créé : les végétaux sont adaptés à la sécheresse. Le choix s'est notamment porté sur des espèces aux systèmes racinaires pivotants qui puissent l'eau en profondeur. Par ailleurs, la perméabilité renforcée des surfaces du parc optimise leur potentiel d'absorption des pluies. Les rejets d'eaux pluviales aux réseaux d'évacuation sont limités et la sécurité du site lors des orages est améliorée. Des tranchées alimentent deux bassins drainants : ils stockent temporairement l'eau en excès puis la filtrent avant de la laisser pénétrer le sol en profondeur. Les végétaux spéciaux qui poussent là fixent et dégradent les polluants. Des trop-pleins reliés au réseau de collecte évitent les débordements. Enfin, les eaux venues du toit-terrasse de l'extension sont récupérées dans des cuves.

Le Piano des couleurs devrait profiter de cette réserve pour des arrosages. Il s'agit d'une parcelle de 315 m² située entre l'hôtel de ville et la salle des fêtes. Cet espace est mis à la disposition d'associations, de groupements citoyens ou d'institutions (telle une école) pour conduire un projet collectif à caractère paysager, artistique, créatif, ludique ou pédagogique. Les réalisations peuvent mélanger des végétaux, des minéraux, des matériaux divers.

Le Piano des couleurs a été imaginé comme un support de création, de partage et d'appropriation citoyenne. De manière concrète, il pérennise les actes participatifs qui ont si fortement marqué le projet depuis son lancement. De manière symbolique, il rappelle l'engagement démocratique, la bonne volonté, les savoir-faire et les savoir-être – la passion aussi – de tous ceux qui ont contribué à la construction du nouvel hôtel de ville de Beaumont.





Air(e)s de repos et Éclats de paysage

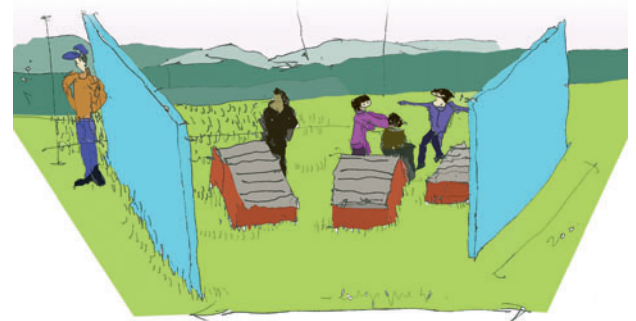
Depuis une dizaine d'années,
la municipalité de Beaumont
promeut la présence de l'art
contemporain dans la ville. Plusieurs sites

et édifices de la commune bénéficient désormais d'œuvres
produites par des plasticiens. Le nouvel hôtel de ville ne pouvait
donc rester à l'écart. Il fut décidé de mettre en place une création
artistique avec comme support l'ensemble du parc vu comme un
lieu de centralité et de sociabilité. Dans cet espace, l'œuvre devait
définir un lieu tout en questionnant les liens entre l'urbain
et le naturel.

Le 20 septembre 2010, trois artistes présélectionnés par un Comité
de pilotage remirent leurs propositions. Celle de Valérie du Chéné
fut choisie. En mai 2012, la plasticienne et des représentants de la
municipalité présentèrent le projet devant le jury du Centre national
des Arts plastiques (ministère de la Culture). Le jury apprécia
la qualité du travail de Valérie du Chéné ainsi que l'engagement
de la commune dans cette démarche. Il attribua à l'œuvre le statut
de commande publique de l'État.

La création de Valérie du Chéné s'intitule *Air(e)s de repos, éclats de
paysage*. Elle se compose de trois ensembles. Sur le toit-terrasse du
nouvel hôtel de ville est fixé *Air de repos*. Inaccessible au public,
il comprend un module rouge et gris (sorte de banquette inclinée)
placé devant un panneau bleu. *Aire de repos* se situe
au nord du parc, en belvédère. Deux panneaux similaires au
précédent encadrent trois exemplaires du même module. Ici, les
banquettes peuvent s'appréhender physiquement. Pour sa part,
Éclats de paysage utilise des rochers de basalte extraits des
terrassements du chantier. L'artiste a peint leurs facettes
de couleurs choisies en fonction de celles déjà présentes dans
le paysage. Les rochers ont été disposés aléatoirement pour
jalonner le parc et servir ainsi de signalétique.

La proposition de Valérie du Chéné questionne : « *Comment insérer
la peinture dans le paysage* » ? Tous les éléments de l'œuvre
constituent des impacts de couleur dans l'environnement proche.
Le regard saute de l'un à l'autre, mesure les dimensions et les
distances, puis – instruit par cette expérience – peut se reporter
différemment sur les paysages proches et lointains.



Croquis de Valérie du Chéné.

Entreprises du chantier de l'hôtel de ville et du parc

Architectes : Agence BRUHAT et BOUCHAUDY, Vichy et Chamalières
Paysagiste : William ARMENAUD, Argentat
Assistance à maîtrise d'ouvrage : ICADE Promotion, Aubière
Bureau d'études techniques des structures : ITC, Clermont-Ferrand
Bureau d'études techniques des fluides : ITF, Saint-Alban Lesyse
Économiste : TECH INGÉNIERIE, Aubière
Acousticien : ECHOLOGOS Auvergne, Aubière
Autre intervenant : AMO AEU - CSD ingénieurs, Villeurbanne
Bureau de contrôle : SOCOTEC, Clermont-Ferrand
Coordinateur SPS : ALPES CONTRÔLES, Clermont-Ferrand
Démolition, gros œuvre : ARVERNOISE DE CONSTRUCTION, Aubière
Terrassements généraux : DAUPHIN TP, Job
Fondations spéciales : SUD FONDATIONS, Martignas-sur-Jalle
Peinture de façade : TECHNABAT, Lempdes
Charpente bois : SUCHEYRE, Riom
Couverture et étanchéité : DÔMES ETANCH, Clermont-Ferrand
Menuiseries extérieurs bois : MEUNIER MARNAT, Pralong
Menuiseries extérieures aluminium et verrières : GAUTHIER, Gerzat
Menuiseries intérieures bois : FERREYROLLES, Clermont-Ferrand
Sols scellés et faïences : IDÉE TRAVAUX, Brioude
Sols collés : CHAUVET, Lezoux
Plâtrerie, peinture et faux plafonds : PERRETTI, Gerzat
Serrurerie : BIENNIER et NICOLAS, Aubière
Plomberie, sanitaires, VMC, chauffage et ventilation : Mathieu GIRAUD, Pont-du-Château
Forages géothermiques et sondes verticales : FORAGES CLÉMENT-GOURBIÈRE, Bard
Électricité : FOURNIAL FRÈRES, Aubière
Gestion technique centralisée : CHAUSSON TEC, Roche-la-Molière
Ascenseurs : AUVERGNE ASCENSEURS, Saint-Germain Laprade
Infiltrométrie, étanchéité à l'air : BÂTI-CONTRÔLE, Lyon
Voirie, réseaux divers, aménagements extérieurs : SCREG, Beaumont
Maçonnerie, pavage : SANCHEZ, Tallende
Espaces verts : TREYVE PAYSAGE, Saint-Didier-la-Forêt
Toilettes publiques automatiques : MPS, Josse
Traitement du parvis : ANDÉSITE, Mazayes

Remerciements

La municipalité de Beaumont et l'auteur remercient les personnes et organismes qui ont apporté leur concours à la préparation de cet ouvrage, en particulier Iris Goutaland, Benjamin Revire, Clémence Venel, Mélissa Vernet, Aline Lefauve, les services de la ville de Beaumont, tous les membres du CCEC et tous les Beaumontais et Beaumontois qui ont prêté intérêt, de près ou de loin, à ce projet.

Budget prévisionnel du projet

Le coût final de l'opération ne sera connu qu'en 2014, après la levée des réserves et l'actualisation des dépenses.

Coût total prévu : 5 385 174 € (toutes dépenses confondues)

Coût des travaux : 3,7 millions € HT

Plan de financement (connu à la date d'impression de cette brochure) :

- subvention de l'État (réserve parlementaire de la sénatrice Michèle André) :

10 000 €

- subvention de l'État (réserve parlementaire du député Louis Giscard d'Estaing) :

30 000 €

- subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme : 700 000 € (Contrat local de développement)

- subvention FEDER (Fonds européen de développement régional géré par le Conseil régional d'Auvergne) : 20 270 €

- subvention ADEME : 10 352,58 €

- récupération de la TVA : 833 732,64 € (fonds de compensation de la TVA, récupérée à hauteur de 15,482 % du coût total TTC)

- commune : 3 780 818,78 €

Œuvres de Valérie du Chéné : coût total 59 750 €, dont 30 000 € payés par l'État.

Financement du chantier école

Coût pédagogique à la charge du PLIE de Clermont Communauté : 47 900 €

Coût de la rémunération pour le Conseil régional d'Auvergne : 11 839,71 €

Dans la même collection

Christophe LAURENT, *Du village à la ville, Beaumont, Histoire et patrimoine*, septembre 2004, tirage décembre 2012, 28 p.

Fabrice TOURETTE et Christophe LAURENT, *L'abbaye Saint-Pierre de Beaumont, Une communauté de religieuses bénédictines du Moyen Âge à 1792*, juin 2006, 24 p.
Régis NARDOUX (photographies), Rafaëlle NORMAND (textes), *Le Chemin Vert, Beaumont, Un regard singulier*, mars 2007, 24 p.

Christophe LAURENT, Jean-Pierre COUTURIÉ, Jean-Marcel MOREL, Pierre VINCENT, *Les mémoires de l'eau, Beaumont, Hydrogéologie, hydrologie et hydraulique*, mai 2009, 28 p.

Corinne DUPASQUIER, Denis COUDERC, Thierry CURREN, Christophe GRAND, Christophe LAURENT, *Un siècle en paroles, Beaumont, Souvenirs d'habitants, 1910-2010*, novembre 2010, 32 p.

Christophe LAURENT, *Familiers ou insolites, Beaumont, Quelques objets d'art et d'histoire*, septembre 2012, 24 p.

Habiter la démocratie Beaumont (Puy-de-Dôme), chroniques d'un nouvel hôtel de ville

Pour la deuxième fois de son histoire, la commune de Beaumont vient de construire un hôtel de ville.
À cette réalisation qui se veut belle et exemplaire répond un ouvrage qui se veut plaisant et didactique,
tant sur les étapes d'une commande publique signifiante que sur leurs interactions avec la démocratie participative.



Textes de Christophe LAURENT

Photographies : Iris GOUTALAND, Benjamin REVIRE, Clémence VENEL, Mélissa VERNET et Christophe LAURENT (sauf mention contraire)

Maquette : MATIÈRE GRISE - Impression : Colorteam

Édition, diffusion, renseignements :

Mairie de Beaumont, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63110 Beaumont, France

04 73 28 88 00 - www.beaumont63.fr - service-communication@beaumont63.fr

Dépôt légal août 2013 - Tirage 5 000 exemplaires - ISBN 2-9522833-7-0



ERDF et la mairie de Beaumont partenaires dans le développement durable.

Cet ouvrage ne peut être vendu.